



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06.03.2024.03.26_2

Blonay, le 28 mai 2024

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Alain Salanon, pour le groupe Les Vert.e.s déposée lors de la séance du Conseil communal du 26 mars 2024, intitulée « Simone utilise les transports publics, épisode 2 »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 26 mars 2024, le Conseiller communal Alain Salanon a déposé une interpellation sous le titre "Simone utilise les transports publics, épisode 2", texte cosigné par une dizaine d'élus de plusieurs formations politiques.

Notre autorité répond aux questions de la manière suivante :

- 1. Quand et comment la Municipalité entend-elle informer les usagers des changements futurs ? Pour quelle raison la Commission consultative sur la mobilité n'est pas consultée ou du moins informée en amont ?**

La Municipalité, au travers de son service en charge des transports publics, travaille conjointement avec les communes voisines à l'élaboration de divers scénarios afin d'améliorer l'offre et l'efficacité des transports publics routiers.

Plusieurs changements sont prévus notamment avec des échéances diverses :

- 2025 – Maintien de l'offre actuellement avec adaptation des horaires pour garantir les correspondances avec le réseau national et régional
- 2026 – Evolution du réseau VMCV
- 2030 - Evolution dans le cadre des travaux du Plan d'agglomération Rivelac 5^{ème} génération.

De nombreux éléments composant l'équation, l'étude est complexe :

- Renforcement des connexions vers la gare de Vevey, vers le centre de Montreux ainsi qu'entre notre Commune et celle de La Tour-de-Peilz
- Correspondances des horaires avec les lignes de trains, CFF, MVR, MOB et les lignes VMCV de trafic régional ou urbain, sachant qu'une même ligne dessert plusieurs gares
- Besoins en transports pour les élèves et les gymnasiens
- Dimensionnement des véhicules qui doit être en adéquation avec les besoins, sachant que plusieurs lignes passent dans des secteurs de densifications des plus variés, tout en tenant compte de la capacité des routes (largeur notamment) et la capacité d'accueil des arrêts
- Diamétralisation¹ des lignes dont les véhicules peuvent successivement circuler sur différentes lignes, ceci afin d'assurer une cadence plus importante en maîtrisant les coûts

¹ Diamétralisation : fait de couvrir, par une ligne de transport en commun, un diamètre d'une agglomération afin de désaturer une gare centrale en supprimant un terminus qui y était implanté.

- Efficience du trajet - (chaque kilomètre se paie véhicules, chauffeurs) - et optimisation des temps d'arrêt aux points de départ et d'arrivée
- Le calendrier d'acquisition de nouveaux véhicules.

Les travaux sont en cours, le groupe de travail va maintenant poursuivre ses réflexions en tenant compte de coûts estimés afin d'affiner les scénarios. Une séance d'information régionale à l'intention des commissions ad hoc des Conseils Communaux sera mise sur pied. Les membres de la commission consultative sur la Mobilité y seront vraisemblablement conviés.

Les usagers, quant à eux, seront informés des modifications de lignes et des horaires par la publication de communiqués de l'entreprise VMCV ainsi que par le biais du journal communal COMM'une info.

2. La Municipalité envisage-t-elle d'informer rapidement le Conseil communal des changements prévus avant que ses membres ne les découvrent dans la consultation publique dans deux mois ?

Bien qu'il y ait eu des discussions préalables avec les entreprises de transports, les autorités communales ne bénéficient pas d'une quelconque primeur quant à la publication du projet d'horaire. Celui-ci a été mis en ligne le 23 mai par les services fédéraux et cantonaux. Une analyse détaillée, dont la Municipalité a pris connaissance ce jour, a été effectuée par l'Administration générale de notre commune.

Valable dès le 15 décembre 2024, le nouvel horaire CFF amènera une amélioration de la ponctualité sur l'ensemble du réseau CFF en Suisse occidentale et des changements d'habitudes.

Conçu avec l'ensemble des cantons de Suisse occidentale, l'horaire mis en œuvre en décembre prochain sera le plus grand changement d'horaire en Suisse romande depuis 20 ans. Son objectif principal est de garantir à la clientèle davantage de ponctualité et de stabilité dans les correspondances. Il impliquera de nombreux changements d'horaire sur les lignes CFF, mais également, par effet domino, sur celles des autres entreprises de transports publics dans toute la Suisse occidentale.

Du 23 mai au 9 juin 2024, l'Office fédéral des transports (OFT) met en consultation le projet d'horaire 2025 sur www.tp-info.ch/fr/projet-horaire. Les prises de position doivent être adressées à l'aide du formulaire disponible en ligne auprès des services cantonaux chargés des transports publics. Ces derniers se chargent d'examiner les requêtes et, le cas échéant, en tiennent compte ou les intègrent à la planification des horaires des années suivantes.

Afin de garantir les correspondances avec le réseau grandes lignes et le réseau régional, les principales modifications concernant les lignes de transport publics desservant notre commune sont développées ci-dessous.

Cadre 112 Vevey – Blonay – Les Pléiades

Le volume de l'offre est reconduit avec adaptation des heures de circulation pour maintenir les correspondances avec le réseau ferroviaire régional et national.

- Décalage de la trame horaire en raison des nouveaux horaires CFF en gare de Vevey.
- Décalage plus important entre Blonay et Les Pléiades (jusqu'à 20 minutes par rapport à l'horaire 2024), en raison des contraintes du tronçon à crémaillère.
- Cadence renforcée à 30' en soirée dans les deux directions entre Vevey et Blonay.
- Ajout du lundi au vendredi hors jours fériés des courses suivantes :
 - [Vevey (11h50) –] Blonay (12h06/09) – Les Pléiades (12h25)
 - Les Pléiades (12h56) - Blonay (13h20)

A noter que ces deux nouvelles courses correspondent à des trains « scolaires » qui étaient jusqu'ici payés par la Commune de Blonay – Saint-Légier. Ils figureront désormais à l'horaire officiels et seront ouverts à tous les voyageurs.

Cadre 10.207 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux, P+R – Novalles – Blonay &

Cadre 10.208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux, P+R – Fontanivent – Blonay

A la suite des modifications d'horaires des lignes R30 et R34 du MOB (Montreux – Zweisimmen), une refonte complète des horaires de la ligne 208 est nécessaire afin de maintenir un maximum de correspondances. La cadence et le volume d'offre sont similaires à l'horaire actuel.

En semaine

Le matin, les correspondances privilégiées aux heures de pointe sont celles permettant le trajet depuis Les Avants à "Vevey, Entre-Deux-Villes".

Le soir, les correspondances privilégiées aux heures de pointe sont celles permettant le trajet depuis "Vevey, Entre-Deux-Villes" jusqu'à Les Avants.

En milieu de journée, les correspondances suivantes sont offertes :

- *Vevey, Entre-Deux-Villes → Les Avants*
- *Blonay, gare → Zweisimmen*
- *Montreux via le MOB → Blonay, gare.*

Les samedis

- *Vevey, Entre-Deux-Villes → Les Avants*
- *Blonay, gare → Zweisimmen*
- *Montreux via le MOB → Blonay, gare.*

Les dimanches

- *Vevey, Entre-Deux-Villes → Les Avants*
- *de Zweisimmen → Vevey, Entre-Deux-Villes*
- *Montreux via le MOB → Blonay, gare.*

Les vendredis et samedis, une relation tardive depuis Blonay pour "Chailly-Montreux, P+R" passant par Novalles grâce à la ligne 207 est offerte à 23h17. La course se poursuit ensuite jusqu'à "Clarens, Gambetta" sur la ligne 204.

Cadre 10.215 Vevey, Marché – St-Légier, Collège de La Chiésaz

Les horaires de passage sont avancés de 5 minutes afin d'assurer les correspondances avec les trains en provenance et en direction de Genève-Aéroport, Annemasse, Vallorbe, St-Maurice, Martigny et Brigue.

Diverses correspondances

A noter qu'au départ de Blonay ou St-Légier – La Chiésaz, l'horaire 2025 aura les effets suivants sur les temps de parcours vers les destinations suivantes (par exemple pour un départ entre 07h00 et 07h30) :

- | | |
|-----------------------|--|
| • Fribourg – Berne | Diminution du temps de 9 minutes |
| • Yverdon – Neuchâtel | Augmentation du temps de parcours de 1 minute |
| • Morges – Genève | Augmentation du temps de parcours de 6 minutes |
| • Montreux – Sion | Pas de changement dans les temps de parcours |

3. La cadence en soirée (sur la ligne Vevey-Blonay) sera-t-elle enfin améliorée, voir passée à la demi-heure ?

Quand la Municipalité entend-elle informer les habitantes et habitants de ces améliorations ?

Dès l'horaire 2025, la cadence à 30' sera renforcée jusqu'à la fin du service du dimanche au jeudi. Les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, les derniers trains partiront respectivement de Blonay à 00h05 et Vevey à 00h40.

Le public en sera informé, une fois l'horaire officiel publié, par un article dans le numéro 82 du journal COMM'une info dont la parution est prévue le 26 novembre 2024.

4. L'arrêt des Pléiades sera-t-il enfin prochainement intégré dans une zone Mobilis ?

La réponse a été fournie par la Municipalité lors de la séance du Conseil Communal du 30 avril 2024.

